



# Assistance juridique

## Vos besoins

- Disposer d'une réponse concrète à une problématique juridique
- Sécuriser vos prises de décisions au vu des nombreuses réglementations et procédures qui encadrent l'action quotidienne des collectivités
- Élaborer des documents juridiques (délibérations, arrêtés, conventions, marchés publics et autres contrats...)

## Nos solutions

- Proposer des écrits juridiques d'aide à la décision : explication / vulgarisation des procédures, réglementations et jurisprudences
- Aide à la rédaction d'actes juridiques : transmission de modèles ou relecture
- Animation de sessions de sensibilisation et d'ateliers pratiques

## Nos services d'assistance juridique en quelques mots



L'assistance juridique de l'ATD16 consiste à se faire accompagner par un professionnel du droit qui sera en mesure de trouver des solutions aux différentes problématiques d'ordre juridique des communes et intercommunalités locales.

Nous travaillons avec des partenaires extérieurs comme le réseau des juristes des Agences techniques départementales, des cabinets d'avocats pour les questions les plus complexes et disposons de bases de données juridiques.

Nous expliquons et vulgarisons les procédures, la réglementation et les jurisprudences.

Le conseil juridique de l'ATD16 assiste ensuite les communes et intercommunalités de Charente à la rédaction d'actes juridiques. Nous vous transmettons notamment des modèles d'actes et effectuons une relecture des pièces administratives des marchés, des baux, arrêtés ou délibérations.

## Nos domaines d'intervention

- Marchés publics, contrats et convention (assistance à la rédaction des pièces administratives : MAPA, appel d'offres...)
- Gestion domaniale (occupation domaine public, voirie communale...)
- Pouvoir de police (rédaction d'arrêté...)
- Législation funéraire (reprise de concession...)
- Fonctionnement institutionnel (délégation, compétence, démission élu...)



Des questions sur notre politique d'assistance juridique ? [Contactez-nous !](#)